



## Des nouvelles constructions en désaccord avec le diagnostic de FONDETTES.

En juillet 2009, l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours (ATU) informait la Municipalité de ses préconisations en matière d'organisation et de fonctionnement urbain. Elles sont objectives et réalistes, en un mot sans complaisance :

*FONDETTES doit passer d'un « urbanisme d'opérations, périurbain et diffus », à un « urbanisme respectueux des grands principes de l'organisation urbaine et de son approche environnementale »\**.

Que dire alors de l'entêtement à vouloir implanter **des logements sociaux aux Deux Croix, à 1.8km de l'école de La Guignière** où aucun transport en commun ne conduit. Cela constitue une faute grave en matière d'urbanisme. Nous savons en effet aujourd'hui que privilégier le quantitatif sur le qualitatif n'a jamais été un bon choix à long terme.

**Alfred de Musset**  
Construction de 28 logements répartis en :  
20 logements intermédiaires (5 T II - 10 T III - 5 T IV) 8 logements collectifs (3 T II - 2 T III - 3 T V)



**Maitrise d'oeuvre**

N° de permis : 3710909F0078  
Accordé le : 21.04.2010

Logos: FONDETTES, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION Tour(s) plus, We de Loire cil, CONSEIL GÉNÉRAL D'INDRE & LOIRE, Caisse des Dépôts

Si le projet de 28 logements rue A. de Musset répond à tous les critères d'une bonne organisation urbaine, il y a cependant beaucoup à dire sur le dessin d'architecte qui orne le panneau du permis de construire.

L'Approche Environnementale de l'Urbanisme incite à construire des bâtiments « basse consommation d'énergie » et privilégier « l'identité naturelle ». Elle n'a jamais préconisé de bouleverser l'architecture régionale en bâtissant des cubes !

**patrimoine architectural sont compatibles.** Ne nous laissons donc pas imposer des modes qui banaliseront bientôt tout notre pays.

La pose d'une toiture tourangelle sur un bâtiment bien isolé ne change pas sa consommation d'énergie. Elle évite par contre la pollution visuelle du patrimoine paysager ! L'équipe municipale précédente l'avait déjà compris en refusant à l'unanimité de tels « cubes » pour DOMITYS. Nous aimerions que la nouvelle majorité soit aussi respectueuse de notre commune.

(\*) Rapport de l'ATU

## La restauration scolaire : saga ou nouvelle inconnue de la rentrée 2010!

La création d'un syndicat mixte « Mairie – Conseil Général » assumant la gestion en régie directe de la restauration scolaire a été prise, hélas à l'unanimité, en conseil municipal le 04 mai 2009. Malgré la demande des élus de l'opposition et la promesse de la majorité municipale, **aucune « étude comparative » des différentes solutions** au remplacement du contrat Sodexo n'a été conduite.

Ce principe de gestion est pour le moins surprenant. Vouloir faire mieux que le prestataire précédent est louable ; mais dans quelles conditions, sachant que **le prix du repas Sodexo est revenu à 5.05 €\* sur l'exercice 2008-2009 ?**

**Après maintes difficultés dues à la complexité d'un tel montage**, le Syndicat mixte était enfin installé le 10 mars 2010 et votait son premier budget le 17 mars, pour la période d'avril à décembre 2010 : 592 000 €\*\* en fonctionnement plus 50 000 €\*\* en investissement pour 125 000 repas\*\*.

Le calcul est donc simple : **le repas reviendra à 5.13 € !**

Interrogé par l'opposition lors du Conseil Municipal du 17 mai, à l'occasion de la présentation du rapport d'activité de la Sodexo, le Président du Syndicat Mixte annonçait « un prix de revient des repas estimé entre 4.10 et 4.20 €, soit 1 euro de moins que Sodexo » !

**Tout cela n'est pas très sérieux.** Après tant de déclarations péremptoires, pour ne pas dire idéologiques, nous étions en droit d'attendre mieux. Les apparences sont parfois trompeuses. Ce n'est pas l'Aubrière qu'il fallait auditer, mais la restauration scolaire !

Une chose est néanmoins certaine, nos enfants pourront déjeuner à la cantine dès la rentrée grâce au professionnalisme du personnel. Mais auront-ils droit, pour ce prix, aux 30% d'aliments « bio » et aux bons petits plats promis ?

(\*) Source : rapport du délégataire du service public de restauration consultable en Mairie

(\*\*) Source : site Internet de la Mairie

## Que se passe-t-il à l'école de musique de l'Aubrière ?

Lors de plusieurs conseils municipaux, le Maire a évoqué des « problèmes » à l'Aubrière. Ce sujet a également été repris dans la presse (NR du 03 juin) et dans la lettre municipale n°41.

### Qu'en est-il ?

L'Aubrière est **une association créée en 1966** avec un statut de Maison des Jeunes et de la Culture. Au fil des ans, cette association s'est développée pour accueillir **1300 adhérents aujourd'hui**, employer sept permanents, plus de 40 animateurs et professeurs salariés et créer de nombreuses animations culturelles dont Music'am.

Gérée par un conseil d'administration de bénévoles, l'Aubrière a développé cinq grands secteurs d'activités dont **l'école de musique, une des rares écoles associatives du département**, reconnue pour la qualité de son enseignement, son dynamisme et son coût inférieur à celui des structures municipales.

Malheureusement le dernier bilan a laissé apparaître un déficit de 54 000€ pour l'école de musique, les autres secteurs d'activités étant équilibrés.

### Pourquoi un tel déficit ?

Lors d'une réunion des parents de l'école de musique, le Président de l'Aubrière a bien expliqué la situation (NR du 06 juin) : *« Le déficit de l'école de musique était jusqu'à présent, compensé par les autres activités, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Depuis deux ans certaines activités ont dû être supprimées pour des raisons techniques et d'autres ont subi une forte diminution du nombre d'adhérents pour des raisons essentiellement économiques. Aujourd'hui, l'Aubrière se voit donc obligée d'équilibrer le budget de son école de musique.... »*

Les dirigeants de l'Aubrière, sachant l'intérêt qu'y portent de nombreux Fondettois, ont décidé de **pérenniser l'école de musique en équilibrant ses comptes**.

Pour cela, deux possibilités s'offraient à eux: l'augmentation des cotisations ou (et) une augmentation pérenne des subventions municipales et départementales. Ces dernières sont d'ailleurs quatre fois inférieures à celles de certaines autres écoles de musique qui ont peut-être la chance d'avoir un Conseiller Général actif.

### Quelles solutions ont été apportées ?

Dans un premier temps, **la municipalité a fait la sourde oreille aux « problèmes » de l'Aubrière** puis ne lui a proposé que l'envoi d'un audit, chargé d'en vérifier la gestion financière et d'analyser les décisions prises par le conseil d'administration.

Dans un deuxième temps, devant les réactions des parents, le Maire a fait voter en catastrophe au conseil municipal du 28 juin une subvention de 12 000€, le département promettant pour sa part de verser 8000€, dans le but de maintenir les tarifs ou de limiter leur hausse (selon les versions de la municipalité). Quoi qu'il en soit, ce palliatif ne résout rien à long terme et les **cotisations ont dû être augmentées** au grand regret des dirigeants de l'Aubrière.

Tout ceci montre **un manque évident de confiance, de lucidité et d'intérêt de la part de la municipalité**. Etant membre de droit du conseil d'administration, elle a tous les moyens de savoir ce qui se passe dans l'association.

L'Aubrière, dont **les projets ont été validés** par toutes les municipalités précédentes dans un esprit constructif, de transparence et dans l'intérêt des Fondettois, est **une association bien gérée** dont la comptabilité est tenue par un cabinet d'experts comptables et vérifiée par un commissaire aux comptes.

Alors pourquoi dépenser 10 000€ pour un **audit inutile qui dira probablement ce que veut entendre la municipalité?** Il est permis d'être inquiet lorsque l'on entend à plusieurs reprises (notamment lors d'un conseil municipal) le Maire évoquer la **fermeture de l'école de musique comme option possible**.

Les sommes dépensées pour certaines animations plus voyantes : concert du 14 juillet (7 617,78€), Fond'estivales (4 332,96€), piste de luge (25 474,80€), etc. et de l'audit (10 000€), n'auraient-elles pas été plus utiles à l'éducation de nos enfants?

## Mise au point

### **SIVOM : pour la défense du consommateur ou vitrine d'un Président-candidat ?**

La communication du SIVOM (Syndicat Inter Communal à Vocation Multiple) a fait un grand bond en avant depuis que son président, Monsieur SAURET, se pose de plus en plus en candidat aux prochaines élections cantonales. Si la forme est excellente, il y a beaucoup à dire sur le fond.

En premier lieu, **la personnalisation de ce service public, quasi cantonal, est devenue exaspérante**. Le SIVOM n'a pas attendu l'arrivée de « l'étoile montante du PS d'Indre et Loire », dont la NR parle régulièrement, pour avoir les bons résultats que l'on connaît.

En second lieu, **faire payer discrètement ses administrés**, clients captifs, en s'accordant dans leur dos avec la société VEOLIA pour mettre en place un radio-relevé des compteurs qui génèrera aussi des économies de personnel, **est insupportable**.

Monsieur SAURET a très largement fait savoir\* que la pose de ce système était gratuite et que tous les usagers pourront vérifier gratuitement leur consommation sur le site Internet de VEOLIA eau. **Tout ceci est faux !**

En effet, Monsieur le Président du SIVOM, votre information a dû être démentie dans la presse (NR du 10 juillet 2010):

#### **« Radio relevé : précision**

*Suite à des interrogations de quelques usagers, le SIVOM rappelle que l'adaptation du compteur d'eau ou son remplacement pour la mise en place du radio-relevé n'appelle aucun paiement direct par l'utilisateur. **Les frais correspondants sont inclus dans le coût du service : quelques euros par an incorporés dans la facture d'eau** »*

(\*) Lettre du SIVOM avril 2010

## Notre prochaine conférence

Elle aura lieu le **Vendredi 22 octobre 2010 à 20h30 - Salle Léon SANZAY** - rue du Clos Poulet à FONDETTES et aura comme thème « **Les seigneurs de Fondettes** ».

Cette conférence sera animée par Jean-Paul PINEAU et passionnera sans aucun doute tous les amoureux de Fondettes qui, à travers le récit de l'histoire de Martigny et de ses seigneurs, découvriront tout un pan du passé méconnu de notre commune.

**La conférence est ouverte à tous. L'entrée est libre et gratuite.**

## Rejoignez-nous

### **J'adhère à l'association « Vivre à Fondettes »**

Prénom .....Nom .....Tél.....

Adresse.....

Email.....

Ci-joint un chèque de 15€ (20€ par couple ou 5€ moins 25 ans) à l'ordre de « **Vivre à Fondettes** » adressé au trésorier :

Daniel BOYER -10, rue Maryse Bastié - 37230 Fondettes

Association loi 1901 déclarée sous le n° w372001759  
Siège social : chez Jacques GAILLARD – 2 rue Jean Monnet – 372300 FONDETTES  
Site Internet : [www.vivreafondettes.fr](http://www.vivreafondettes.fr) – email : [vivreafondettes@gmail.com](mailto:vivreafondettes@gmail.com)